

DELIBERATION DU BUREAU DU 10 JUILLET 2023 – MORBIHAN HABITAT

Le 10 juillet 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à VANNES, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 29 juin 2023.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE Mme Marie-Hélène HERRY M. David ROBO M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC Membre excusé ayant donné pouvoir : M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE)	DELIBERATION N°22 BU-2023-07-10	Groupe n° 424
	PLUMELEC Résidence La Peupleuraie	Minoration du taux de PRCGE 2023

Par courrier du 21 septembre 2022, le Président du Centre Communal d'Action Social de Plumelec, gestionnaire de la résidence « La Peupleuraie », a sollicité Morbihan Habitat pour une révision du pourcentage de la Participation pour couverture du Renouvellement des Composants et des dépenses pour Gros Entretien (PRCGE) sur l'exercice 2023.

Le gestionnaire souhaite une baisse de sa redevance 2023 pour permettre une adéquation entre l'échelonnement des travaux et la situation financière de l'établissement.

Le solde de la PRCGE disponible au 31 décembre 2022 et une baisse de la dotation 2023 étant compatibles avec la programmation à 3 ans des travaux, Morbihan Habitat accepte la renégociation du taux.

Le taux de la Participation pour couverture du Renouvellement des Composants et des dépenses pour Gros Entretien (PRCGE) est ramené à 1,10 % au lieu de 1,50 %. Le montant calculé de la « PRCGE » est donc ramené à 74 741 € au lieu de 98 878 € soit une minoration de 24 137 € sur l'exercice 2023.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise le Directeur général à minorer le taux de la Participation pour couverture du Renouvellement des Composants et des dépenses pour Gros Entretien (PRCGE) sur l'exercice 2023.

